

Le facteur "pente", qui peut être un facteur limitant grave intervient de la façon suivante :

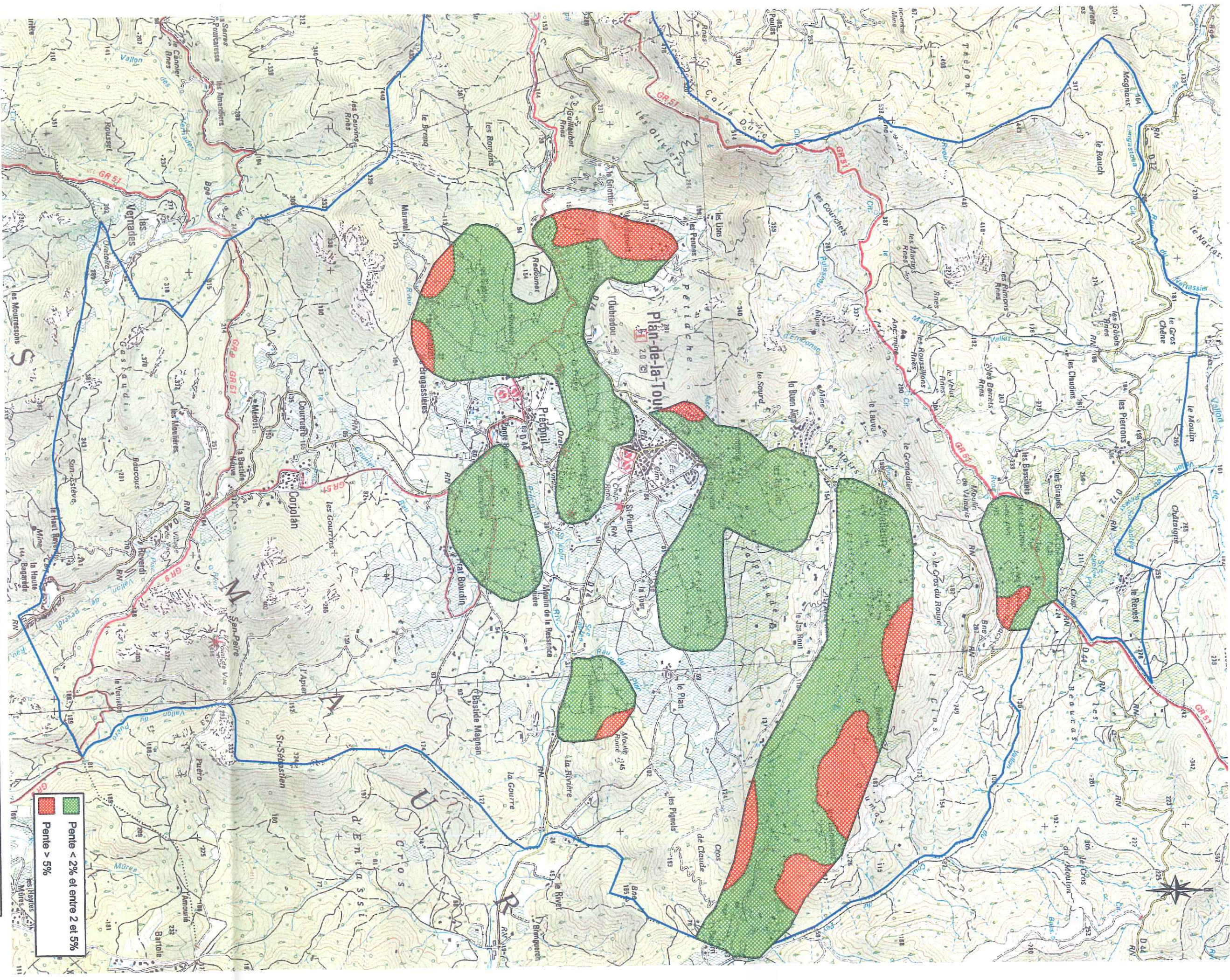
- Les **pent**es fortes ($P > 5 \%$ selon le terrain) constituent une contrainte majeure à l'installation d'un réseau enterré et ce, tant du point de vue de la technique de mise en place que du point de vue de son fonctionnement : risque de **ruissellement** superficiel ou souterrain et de **résurgence** de l'effluent en bas de pente (notamment si le sol est peu perméable ou de perméabilité décroissante vers le bas).
- Les **pent**es suffisamment faibles pour écarter le risque de résurgence ($2 \% < P < 5 \%$) seront aptes à un épandage souterrain d'effluents dans la mesure où sa conception **tiendra compte de cette contrainte** : tranchées d'épandage creusées parallèlement aux courbes de niveau (pour éviter un ruissellement trop rapide vers un point bas) et alimentées en série ou en parallèle à partir d'une boîte de répartition amont (afin de maintenir une charge équivalente sur chaque conduit à fentes, sans quoi la tranchée aval serait surchargée).
- Quant aux **terrains subhorizontaux**, à pente très faible ($P < 2 \%$), ils sont très favorables à l'installation d'un dispositif d'assainissement individuel. Ils devront néanmoins faire l'objet d'un **traitement soigné** au moment de la mise en place du système afin d'éviter d'éventuelles contre-pentes ou des points bas, et de ménager une bonne répartition des volumes à infiltrer entre les tranchées et le long de chacune d'elles.

ANNEXE C Tableau 1 : Topographie - Synthèse

Type de pente	Niveau de contrainte
$P > 5 \%$	• • •
$2 \% \leq P \leq 5 \%$	• •
$P \leq 2 \%$	•

Dans les secteurs étudiés :

- globalement, les pentes observées sont moyennes (comprises entre 2 et 5 %) ou faibles ($< 2 \%$).



A	Dec 2004	MARP020167	LA	
IND.	DATE	PROJET	DESSIN	DESIGNATION

Annexe C - Figure 1 : Critère topographique
Echelle 1/25 000